



+ utile l'Unsa!

Formation TIS : L'UNSA interpelle la Direction !

L'UNSA-Ferroviaire a rencontré la Direction de la Sûreté suite à la parution de la note de service annonçant les modifications des volumes de formation TIS (Technique d'intervention de la Sûreté). Cette note prévoit de passer de « minimum 40 heures de TIS... » à « jusqu'à 40 heures de TIS... ». L'UNSA-Ferroviaire a réaffirmé la nécessité du maintien du volume et de la qualité de la formation pour les agents, permettant de se distinguer de ses concurrents.

L'UNSA-Ferroviaire, reçue par la Direction de la sûreté afin de porter les craintes des agents, a obtenu des réponses mais aussi des engagements.

✓ Pour les agents opérationnels

La Direction s'explique et souligne :

- ✓ 49 % des agents font moins de 40 heures annuelles.
- ✓ 13 % effectuent 40 heures.
- ✓ 36 % réalisent plus de 40 heures.

Son but est de garantir le maintien en service des agents réalisant moins de 40 heures et d'éviter ainsi que certains fassent jusqu'à 80 heures annuelles. Son but est aussi de protéger l'agent en cas de recours juridique d'un tiers lors d'une interpellation demandant la justification des heures minimales de formation.

L'UNSA-Ferroviaire entend ces arguments mais réaffirme la nécessité du maintien du volume d'heures actuel. L'UNSA-Ferroviaire obtient qu'une commission paritaire soit créée et se réunisse tous les 6 mois afin de suivre les volumes et la qualité de formation.

✓ Pour les moniteurs TIS

L'UNSA-Ferroviaire obtient la garantie que :

- ✓ Les Moniteurs de Techniques d'Intervention ne seront pas impactés par les modifications de volume de formation. La Direction va donc formaliser cet engagement par un écrit, à notre demande.

La Direction propose que les moniteurs TIS accompagnent, forment et évaluent les postures métiers des équipes sur le terrain.

**SUIVEZ-
NOUS...**



UNSA-Ferroviaire

56, rue du Faubourg Montmartre • 75009 PARIS

Tél : 01 53 21 81 80 • Fax : 01 45 26 46 65

E-mail : federation@unsa-ferroviaire.org